Image not found or type unknown

Dossier Banque de France comment payer la somme demandée ?

Par **Estelle Fischer**, le **08/12/2018** à **15:35**

Bonjour.
Je vais peut être vous poser une question bête mais avec mon conjoint nous avons fait un dossier de surendettement. Ce dossier a été accepté et donc un certain montant nous a été demandé d'être versé.
Mais voilà, moi je dis qu'il faut verser la somme à la banque de France et eux feront le nécessaire et mon conjoint m'en dit que c'est à nous de nous embêter à demander des rib aux créanciers et de leir versé à eux l'argent.
Alors ma question est la suivante: dois je verser la somme demandée à la banque de France ou aux créanciers?

Par **Visiteur**, le **08/12/2018** à **21:26**

Bonjour

La pensée de votre conjoint est pleine de bon sens car ce n'est pas à la banque de France (donc aux frais des citoyens) de "s'embêter à demander des rib aux créanciers et de leur versé l'argent...".

Heureusement car il faut que le débiteur fasse un minimum d'effort lui même pour gérer sa situation. C'est à lui de se mettre d'accord avec le ou les créanciers concernés sans l'aide de la Commission, qui pourra néanmoins vérifier votre respect du plan.

Pour faciliter les choses, vous pouvez opter pour le prélèvement sepa directement par le créancier ou, grâce au RIB de ce dernier, demander à votre banque de faire un virement mensuel permanent.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés